

Droit d'asile : la réforme qui divise

Après les députés, les sénateurs examinent un texte censé fluidifier un système engorgé.

Le sujet est sensible et donne lieu à de vifs échanges entre le gouvernement et l'opposition. Tous, cependant, s'accordent pour reconnaître les dysfonctionnements graves du système français de l'asile, au point de le mettre en danger.

La France enregistre chaque année, en moyenne, plus de 60 000 demandes. Mais 80 % d'entre elles sont rejetées, au terme de délais de traitement supérieurs à deux ans. Les dispositifs d'hébergement sont saturés. La situation n'est plus tenable. Le projet de loi a pour ambition de réduire le traitement des dossiers à neuf mois et d'améliorer les conditions d'accueil des demandeurs.

Deux milliards par an

Si le texte a été adopté sans encombre, le 16 décembre, à l'Assemblée nationale, son passage au Sénat s'avère plus délicat. Un document provisoire de la Cour des comptes,

chiffrant à deux milliards d'euros par an le coût de l'asile et affirmant que seuls 1 % des déboutés étaient effectivement expulsés du territoire, a déclenché la polémique.

Les sénateurs de l'opposition ont durci le projet de loi initial, en facilitant notamment l'expulsion des personnes dont la demande d'asile aura été définitivement rejetée. Le sénateur UMP François-Noël Buffet, rapporteur du texte, assure que « **l'objectif n'est pas d'empêcher de donner la protection, mais d'essayer de la donner à ceux qui la méritent le plus vite possible** ».

Le gouvernement ayant décidé d'appliquer la procédure dite « accélérée », une Commission mixte paritaire tentera de présenter un texte commun aux deux assemblées, après la lecture des sénateurs.

En raison d'un échec prévisible, le dernier mot reviendra aux députés, vraisemblablement en juillet.